



**SNUipp-FSU 37**  
18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN  
Tél. 02 47 61 82 91  
E-mail : [snu37@snuipp.fr](mailto:snu37@snuipp.fr)  
Site Internet : <http://37.snuipp.fr>

## SOMMAIRE

P1 : EDITO  
P2 : audiences IEN  
P3 et 4 : retraites  
P5, 6, 7 et 8 : FSU37  
P9 et 10 : Fonction publique  
P11 : audiences IEN suite et IA37  
P12 : diverses infos

Encart : carte adhérent-e

## Elle s'appelait Christine Renon

L'ensemble des syndicats de l'éducation FSU, Unsa, CFDT, CGT, Sud ont interpellé le ministre jeudi, jour des obsèques de Christine Renon, directrice d'école qui a mis fin à ses jours, dans une déclaration commune demandant des mesures urgentes pour améliorer les conditions de travail des enseignantes et enseignants.

Elle s'appelait Christine Renon, elle avait 58 ans était directrice d'école à Pantin et aimait son travail. Depuis 30 ans au service de l'Éducation nationale, elle s'est engagée, a donné son énergie, son temps jusqu'à l'épuisement. Elle a mis fin à ses jours, un samedi, dans son école, en laissant une lettre bouleversante, qui ne souffre d'aucune ambiguïté, dénonçant ses conditions de travail. Christine Renon était en souffrance professionnelle. Elle raconte fort bien les injonctions contradictoires, les tâches parcellaires, dénuées de sens qui détournent de la mission première de la direction d'école : animer et coordonner une équipe. Elle décrit un quotidien fait de tracas, du manque d'outils, et surtout d'isolement.

Ce n'est hélas ni le premier, ni le dernier suicide d'un personnel de l'Éducation nationale. Il a eu lieu dans l'enceinte scolaire, il est indéniablement lié au travail, aux conditions d'exercice des missions, au climat scolaire. Le suicide et le courrier de Christine Renon suscitent un émoi bien au-delà de Pantin, de la Seine-Saint-Denis, et des directeurs et directrices d'école. Alors que la pétition « plus jamais ça » dépasse les

108 000 signatures à ce jour, ce sont en réalité toutes les catégories professionnelles de notre ministère qui se sentent concernées. Des collègues nombreux et nombreuses, de tous nos métiers, nous racontent la fatigue, voire l'épuisement professionnel résultant de l'augmentation de la charge de travail, de la difficulté des conditions d'exercice, d'un sentiment de dépossession de son métier, d'être contraint et contrainte à mal faire son travail.

Les organisations syndicales demandent des actes forts, des décisions rapides et concrètes non seulement pour la direction d'école et pour le premier degré, mais aussi pour tous les personnels :

- > directeurs et directrices ont besoin de temps pour assurer leurs missions auprès du public et de l'équipe dans les écoles, il faut davantage de décharge de direction, un remplacement effectif des directeurs et directrices sans décharge pour que les jours de direction ne soient plus un leurre, il faut limiter drastiquement les sollicitations faites aux directeurs et directrices pour que cesse la taylorisation de leur travail ;
- > enseignantes et enseignants sont experts de leur métier, il faut sortir d'un pilotage injonctif ;
- > les remplacements doivent être assurés ;

FSU, UNSA, CFDT, FO, CGT, SUD, le 3 octobre 2019 TOURS



- > des postes doivent être créés et pourvus par des titulaires pour que l'intensification du travail cesse et que le travail reprenne sens pour toutes et tous ;
- > une réelle médecine du travail et de prévention doit se déployer ;
- > l'analyse des suicides déjà réclamée collectivement en CHS-CT MEN doit enfin voir le jour : l'analyse de la prévalence des suicides et des congés maladies au prisme des conditions de travail doit servir à construire une réelle politique de prévention des risques psychosociaux pour tous les personnels.

Monsieur le ministre, Monsieur le DGRH, Madame la secrétaire générale, nous attendons, les personnels attendent des décisions à la hauteur des enjeux afin que la confiance n'apparaisse pas comme un vain mot.

**FSU, UNSA, CFDT, CGT, SUD**  
Voir aussi la pétition unitaire sur notre site

**BULLETIN D'INFORMATION DE LA SECTION DU SNUIPP D'INDRE ET LOIRE**  
N°282 sup1 OCTOBRE 2019

Bulletin mensuel  
N° de commission CPPAP 0720 S 07531  
ISSN 1241-4816

Directeur de publication: Gilles Moindrot Imprimé par nos soins prix 0.20 € Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 37. Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp37.

**ATTENTION VOTRE  
CARTE D'ADHERENT-E  
2019-20  
DANS CE JOURNAL**





C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



# AUDIENCES AVEC LES IEN DE ST PIERRE DES CORPS, AMBOISE et LANGEAIS

Vos collègues de la FSU-SNUipp37 ont sollicité en ce début d'année une audience aux 3 nouveaux IEN qui

font leur rentrée en Indre et Loire. L'objectif de ces rencontres était de présenter l'équipe du Snuipp-Fsu 37 et d'échanger sur plusieurs sujets locaux sur lesquels nous avons été sollicités. Ces 3 audiences se sont déroulées dans un climat d'écoute. Nous avons dans un premier temps rappelé que la FSU-SNUipp37 avait obtenu lors des dernières élections professionnelles 56% des voix, 7 élus sur 10 en CAPD et que nous étions majoritaires dans toutes les instances des 6 départements de l'Académie.

Dans un second temps, nous avons alerté les IEN sur le climat scolaire et la fatigue –parfois même—la souffrance de nombreux collègues après seulement 5 ou 6 semaines de classe. Nous avons demandé que le protocole d'intervention de l'IA, la saisie du CHSCT, la mise en place de la protection fonctionnelle... soient mises en place sans perte de temps. En effet, nous constatons à nouveau à cette rentrée plusieurs situations de collègues et d'écoles qui sont actuellement en difficulté faute d'une prise en compte de la situation.

Vous trouverez ci-dessous un compte-rendu de ces 3 audiences.

N'hésitez pas à nous joindre, nous sommes en contact régulièrement avec les IEN.

## Audience du 1 octobre avec Mme BOULESTEIX IEN d'AMBOISE avec pour la FSU-SNUipp37 Christine GUILLON et Paul AGARD

### Animations pédagogiques :

Nous avons interrogé Madame l'Inspectrice sur l'organisation de ces animations notamment pour les collègues à temps partiel ainsi que ceux participant à des RIS. Concernant les PES, le choix a été fait au niveau du département de les inscrire aux 9h00 sur le français. (Mme Boulesteix est chargée de la mission maîtrise de la langue au niveau du département et est donc chargée du pilotage des animations pédagogiques français).

Concernant les collègues de la circonscription à temps partiel, madame l'Inspectrice souhaiterait que les temps 1 de chaque animation soient privilégiés car c'est la partie didactique et pédagogique. Les temps 2 seront des temps de libre organisation pour les enseignants. Les temps 3 permettront une mise en commun, un partage d'outils et de points de vue.

Concernant les RIS, la position du Dasen sera la suivante : pour une RIS qui aurait lieu à la même date ou en remplacement d'une animation pédagogique, l'enseignant aura la liberté de s'y rendre ou non, charge à lui de se renseigner par la suite auprès de ses collègues. Voir notre article page 12.

### Relation avec les enseignants :

Madame l'Inspectrice nous a fait part de son souci d'instaurer une relation basée sur la confiance.

Nous lui avons parlé du protocole enfant perturbateur mis en place sur le département, de la nécessité pour un enseignant de se sentir soutenu lorsqu'il rencontre des difficultés et qu'il saisit sa hiérarchie. Mme Boulesteix nous a dit être attentive à ces situations. Elle participera à certaines équipes éducatives ainsi qu'aux conseils d'école lorsqu'elle sera saisie par les collègues.

Concernant les rendez-vous de carrière, elle souhaite qu'ils se déroulent sur la base de la confiance en la professionnalité des collègues. Elle attend cependant que chacun respecte les consignes ministérielles car nous sommes des fonctionnaires d'Etat.

Nous lui avons rappelé certaines consignes syndicales notamment sur les évaluations.

### Situation de la circonscription :

Nous sommes intervenus sur des écoles notamment sur le quartier d'Amboise classé politique de la Ville (Ecoles SAND), Château-Renault Mandela ainsi que la SEGPA...

Nous avons rappelé quelques situations d'écoles de la circonscription qui connaissent ou avaient connu des situations difficiles avec des élèves et parents.

Nous avons aussi alerté sur les Rased parfois incomplets et sur leur importance dans la gestion de la difficulté scolaire et de la réussite de nos élèves.

Madame l'Inspectrice dit vouloir réunir le pôle ressource afin de réfléchir à un équilibre pour pallier les manques. Nous avons rappelé que nous désirions des Rased complets et pas que l'on déshabille Pierre pour habiller Paul.

Enfin, concernant la carte scolaire, Mme l'Inspectrice nous a dit qu'elle défendrait la pérennité de tout poste à condition qu'on lui en montre la nécessité.

## Audience du 8 octobre avec M. DURAND IEN de Langeais avec pour la FSU-SNUipp37 Sophie Metzinger et Paul AGARD

### Protection des personnes

Nous avons présenté le protocole d'aide aux élèves mettant en difficultés les écoles et aboutissant au bout du compte à l'intervention de l'IEN ainsi que notre signature de PPCR dans le but de limiter le nombre d'inspections et renforcer la présence de l'IEN pour accompagner les écoles. Nous avons insisté sur l'intervention de l'IEN pour ne pas laisser des situations se dégrader. M. l'IEN nous répond qu'il doit trouver le juste équilibre entre son rôle d'accompagnement des équipes sans pour autant déposséder les équipes des situations, le tout dans un temps limité. Il n'hésite pas à envoyer quelqu'un dans les écoles pour faire le lien sur le terrain. Par rapport aux parents, il souhaite proposer des interventions multiples en s'appuyant sur des régulations et des adaptations. Il est conscient que la gestion des Elèves à Besoin Educatifs Particuliers (EBEP) est difficile : les parents ont besoin

d'un temps long alors que les collègues sont dans l'urgence de trouver une solution.

M. l'IEN affirme qu'il sera dans la protection avant tout (les personnels doivent connaître les dispositifs pour se protéger) et souhaite être réactif : accompagnement des situations de crise et prévention.

Il a pris connaissance des situations passées au sein des écoles de la circonscription et les a prises au sérieux avant d'entrer dans la régulation.

Il souhaite que les écoles utilisent l'application **Faits Etablissements** à moduler en fonction des difficultés rencontrées et a demandé à plusieurs écoles de s'en saisir :

- Niveau 1 : signalement d'un fait mineur au sein de l'école (violence, menace, agressions verbales mineures) = gardé en mémoire au sein de l'école
- Niveau 2 : signalement d'un danger : déclenche une alerte qui va mobiliser plusieurs personnes de la DSDEN
- Niveau 3 : gravité entraînant l'intervention d'un service de la DSDEN

### Situation de la circonscription :

Nous avons alerté sur le Rased parfois incomplet (personnel en arrêt et non remplacé). M. l'IEN nous répond qu'il pourrait demander des interventions hors secteur pour pallier les manques. Le pôle ressource se réunira ce vendredi.

Enfin, concernant la carte scolaire, M. l'Inspecteur nous a dit qu'il serait attentif au cas par cas et qu'il va engager des discussions avec les mairies pour préparer les ouvertures de classes (GS CP et CE1 à moins de 24). Il connaît les situations difficiles (quartier politique de la ville de LA RICHE, poste EFIV, ...) et mobilise aussi les conseillers pédagogiques pour intervenir. Nous avons rappelé que nous désirions des Rased complets et pas que l'on déshabille Pierre pour habiller Paul.

Comme il l'a dit lors de la réunion des directeurs il souhaite travailler dans la bienveillance et le dialogue en citant : « Bien être pour devenir » de Viviane Bouysse.

## Audience du 10/10/2019 avec Mme KADUR IEN de Saint Pierre des Corps et pour la FSU-SNUipp37 Agnès MEROUANE et Paul AGARD

### Relation avec les enseignants :

Nous lui avons parlé du protocole enfant perturbateur mis en place sur le département, de la nécessité pour un enseignant de se sentir soutenu lorsqu'il rencontre des difficultés et qu'il saisit sa hiérarchie. L'inspectrice évoque PPCR et le fait que sa mise en place dégage du temps (moins d'inspections) pour le suivi de ces situations.

### Situation de la circonscription :

Concernant les APC :

• Sur Saint Pierre des Corps : L'IEN évoque une confusion sur ces temps de pause. L'IEN est en complet accord avec les enseignants qui affirment qu'ils sont uniquement responsables des élèves qui vont en classe à 13h20. Ceux qui participent aux TAP doivent être pris en charge par les personnels municipaux.

• Sur Montlouis, la pause méridienne incompressible d'1h30 est une demande du DASEN. Ceci étant dit, L'IEN nous a indiqué ne pas avoir forcément connaissance de la situation dans son ensemble et de la problématique liée au ramassage scolaire... L'IEN souhaite pouvoir en discuter directement

avec les enseignants.

Nous sommes intervenus suite aux remontées de directeurs qui nous indiquent une augmentation des demandes institutionnelles sur la circonscription. Nous avons demandé une limitation de celles-ci.

### Feuille des 108 heures :

• Nous lui avons indiqué que dorénavant les 2X 24heures sont regroupées. L'IEN n'enverra pas de nouvelle circulaire mais prend en compte cette gestion des 48h.

• L'IEN nous indique qu'elle ne souhaite en aucun cas « compter » les heures des collègues avec ce retour de tableau mais qu'il lui est indispensable pour elle, de connaître les dates des conseils d'école et des conseils des maîtres. Nous lui avons indiqué que nous donnions comme consigne de ne pas faire remonter ces fiches mais qu'elles étaient à disposition de l'IEN lors des inspections.

• Nous avons attiré son attention sur sa demande des documents concernant la sécurité dans les écoles et la surcharge de travail pour les directeurs qui en découle. C'est une demande dont elle n'avait pas connaissance... Pas d'urgence et pas d'obligation à répondre donc.

### Conseil école-collège :

• L'IEN fait son Mea culpa en invoquant un « copier-coller » rapide qui par erreur a en-

voqué une convocation au lieu d'une invitation. La correction a été faite.

### Plan de formation REP-REP+

• Elle est tout à fait d'accord pour que les heures de formation faites en plus (sur les jours courts) soient récupérées mais ne sait pas encore comment procéder techniquement. Peut-être de façon perlée ou bien en 1 seul bloc. Le DASEN doit se prononcer. La FSU-SNUipp37 s'est adressée au DASEN par courrier sur ce point.

L'organisation de Conseils des Maîtres GS/CP et CP/CE1 pour l'analyse des évaluations est à la discrétion des équipes qui les placent quand elles le souhaitent. Elle viendra y assister le plus souvent possible.

Les maîtres E sollicités pour un retour de leur colloque sur un temps de formation sont bien sûr autorisés à y assister sans condition. Il s'agissait plutôt d'un partage.

Nous avons aussi alerté sur les Rased parfois incomplets et sur leur importance dans la gestion de la difficulté scolaire. (2 sur 4 sans maître G et deux collègues à temps partiel).

Enfin, la carte scolaire que nous évoquons semble délicate pour 2 écoles dans la mise en place des effectifs inférieurs à 24. Mme Kadur nous a fait part de la difficulté qu'elle rencontre sur SPDC pour déterminer les effectifs pour la prochaine rentrée.

## DIRECTION D'ECOLE :

### INTERVENTION FSU-SNUipp37 en direction de l'IA37



### Une rentrée toujours chargée :

Entre ONDE, organisation des classes et du travail d'équipe, préparation des

élections de parents d'élèves, remise à jour des PPMS et exercices à réaliser en début d'année... la charge de travail est toujours bien présente !

### Des temps de réunions non pris en compte !

Depuis cette année les réunions des directeurs ne peuvent plus être déduites des animations pédagogiques... Ces réunions comme les réunions écoles/collèges ne pourront donc se faire que sur invitation donc sur la base du volontariat !

Dans tous les cas, un ordre de mission qui donne une reconnaissance à nos missions, une sécurisation de l'autorisation ainsi que le droit à d'éventuels frais de déplacements, est indispensable.

Nous appelons les directeurs mais aussi les équipes à ne plus se déplacer sans.

### Et si on en rajoutait ?

L'école inclusive, une des priorités ministérielles de cette rentrée, insiste sur la nécessité de rencontrer les parents des enfants en situation de handicap qui sont accompagnés, dans des délais assez précis. Cette mesure de bon sens est mise en œuvre depuis longtemps par une très grande majorité de nos collègues. Nous n'y lisons donc qu'un rappel de ce qui se pratique déjà.

Un guide à l'installation d'un nouvel

AESH a été envoyé aux écoles par le DASEN et renforce les recommandations ministérielles en demandant à ce que ces rencontres soient systématiquement organisées par le/la directrice de l'école. Cette mesure imposerait une charge de travail supplémentaire inutile qui n'est pas demandée par le Ministère !

La qualité de l'accueil qu'on peut attendre de l'école envers les élèves en situation de handicap et leurs parents ne doit pas se mesurer au nombre de personnes présentes lors d'un premier contact. Nous avons toute confiance en nos collègues pour accueillir comme il se doit ces élèves parmi les plus fragiles.

C'est ce que nous avons rappelé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie [dans un courrier daté du 26 septembre 2019](#) ; c'est aussi ce qui a été discuté lors du dernier CHSCTA.

Nous lui avons aussi rappelé que nos collègues directeurs, comme l'ensemble des enseignants du premier degré, sont soumis à des heures réglementaires de service qu'ils dépassent déjà très largement dans le cadre de leur mission spécifique.

Rappelons que la DEPP a évalué à 44h/semaine le temps de travail réel des enseignants et à 45h30 celui des directeurs, il nous semble donc inutile d'en rajouter !

### SUR NOTRE SITE INTERNET

## ALLER PLUS LOIN



> 15 mesures pour la direction

> Le courrier des fédérations de l'éducation au ministre

## SECTEUR DE CHINON

Le Plan Particulier d'Intervention de la centrale nucléaire de Chinon passe de 10 à 20 km, le Directeur Général de l'enseignement scolaire demande aux directeur-trices d'aller chercher en pharmacie les comprimés d'iode. Pour certaines écoles, cela demande un déplacement de 20 km. Nous avons sollicité l'IA37 pour savoir sur quel temps et avec quelle prise en charge, cette nouvelle demande en direction de nos collègues directeur-trices sera prise en compte.



Nous avons sollicité l'Inspecteur Académique, sur la question **des convocations pour des animations pédagogiques que viennent de recevoir nos collègues du RASED et ULIS école.**

Comme vous le lirez dans notre courrier, la circulaire RASED n° 2014-107 du 18-8-2014 et la circulaire ULIS n° 2015-129 du 21-8-2015 **indiquent clairement que nos collègues peuvent y participer s'ils le souhaitent mais sans caractère obligatoire.**

Nous demandons le respect de ces circulaires afin de vous laisser le choix de participer ou non à ces animations pédagogiques.

Nous vous informerons dès que nous aurons la réponse de l'IA à notre courrier.

N'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions ou interventions.

[lire sur notre site notre courrier à l'IA37](#)

En 1 clic, je demande au ministre @jmblanquer de signer mon chèque de 300 € pour septembre! Faites-le... chaque mois !

## #IlsSontOùNos300€?

Monsieur le ministre, merci de bien vouloir signer notre chèque **tous les mois.**



J'envoie ma demande en ligne



> Infos IA37 10 oct 2019 : Droit à l'information sur la retraite

> Infos IA37 3 oct 2019 : Demande d'un poste adapté / CAPPEI / CAFIPEMF

> Infos IA37 26 sept 2019 : Autorisation d'absence modalités d'utilisation de l'application informatique

"autorisation d'absence 1er degré".

> lettre IA 37 du 12 septembre 2019

Candidature pour être Maître d'Accueil Temporaire en 2019-2020. Arrêtés d'affectation disponibles en ligne.



### Changer de département à la rentrée 2020 !

Vous souhaitez changer de département afin de rejoindre votre conjoint(e) qui exerce une activité dans un autre département, revenir dans votre région d'attache ou encore par simple désir de changement.

Quelle qu'en soit la raison, vous devez formuler une demande de changement de département.

Deux possibilités existent : les permutations informatisées en novembre-décembre d'une part et les mutations manuelles en mai-juin d'autre part.

La note de service relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré pour la rentrée 2020 devrait paraître début novembre. N'hésitez pas à nous contacter dès maintenant pour toutes vos questions.

**Nous pourrons vous envoyer sur demande le guide permutations que nous publierons mi novembre.**

nous organiserons également des Réunions d'information syndicales durant la période de demandes de permutations.

**REUNIONS SPECIALES PERMUTATIONS  
MARDI 12 nov 16H30 et MERCREDI 20 nov 14H00  
dans nos locaux de SAINT AVERTIN**

Le SNUipp-FSU est majoritaire dans 80 départements et a des élus dans toutes les commissions. Le SNUipp-FSU et ses délégués du personnel sont à vos côtés pour vous accompagner pas à pas dans votre demande de changement de département, vous accompagner dans les différentes phases, vous apporter des conseils stratégiques et répondre à vos questions mais aussi suivre votre dossier dans tous les départements.

### REUNION D'INFORMATION SYNDICALE



Nous avons droit à 3 réunions syndicales de 3 heures. Il n'y a pas obligation que la RIS se déroule en même temps qu'une animation pédagogique. On peut participer à une RIS quand on veut à la place de l'animation péda de son choix. Toutes les animations pédagogiques peuvent être remplacées par une RIS sans exception.



Vous trouverez sur notre site les dates et lieux de nos réunions qui se tiendront dès le retour des vacances.



La FSU-SNUipp37 a contacté les services de l'IA37 à propos des Ordres de Missions reçus dans les écoles. Ils sont en effet erronés: le logiciel impose, par exemple, de rentrer une date fictive pour l'animation péda qui aura lieu dans les écoles

(suite à l'animation péda de circo)

Il ne faut donc pas tenir compte de cette date (y compris celle du 25/12 !!! qui correspond à une animation pédagogique qui aurait déjà eu lieu dans l'école).

Comme précisé dans la lettre info de jeudi de l'IA37, les frais sont pris en compte dès que l'animation péda a lieu en dehors de la résidence administrative ou familiale, ne pas tenir compte de ce qui est écrit sur l'OM! > Lire les 2 circulaires de l'IA37 sur notre site

### PARTIR ENSEIGNER A L'ETRANGER



Nous disposons du calendrier prévisionnel thématique des opérations de recrutement 2020/2021

Nous joindre :  
snu37@snuipp.fr



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

# Retraites par points : attention danger !

La réforme des retraites présentée en juillet par Jean Paul Delevoye s'appliquerait à partir de 2025. Il s'agit de remplacer le système actuel, fonctionnant essentiellement par annuités, par un système universel fonctionnant par points.

## « Un système plus lisible » ?

Avec le système par annuités, les prestations sont définies et engagent la société sur un taux de remplacement à assurer au moment du départ en retraite en fonction des meilleurs salaires de la carrière. Avec le nouveau système, des points seraient cumulés tout au long de la carrière et ce n'est qu'au moment du départ qu'on pourrait connaître la valeur du point et donc le montant de sa pension.

**La retraite par points, c'est davantage d'incertitude pour chacun.**

## « Un système pour rétablir la confiance » ?

Les valeurs de points données dans le rapport sont du pur affichage puisque elles changeront au gré des évolutions économiques et démographiques. Par exemple, une simple décision d'augmentation des durées ou de recul de l'âge pivot diminue la valeur du point qui est appliquée à un âge donné.

**La valeur du point ne sera pas acquise, la pension pourra diminuer au fil du temps.**

## « Un âge de départ maintenu à 62 ans » ?

L'âge légal d'ouverture des droits serait maintenu à 62 ans mais le rapport Delevoye évoque un âge pivot de 64 ans, au-dessous duquel la pension serait amputée de 5% par année manquante. Un mois après, le Président a annoncé sa préférence pour un système de calcul de la valeur du point à partir d'une durée de cotisation. Quelle que soit la solution retenue, il s'agit d'un report déguisé de l'âge de départ à la retraite puisque dans un cas, les pensions seraient amputées de 5% par année manquante, et dans l'autre cas, il y aurait une décote en dessous de 43 ans de cotisations, cette durée devant même augmenter alors même qu'elle est déjà hors de portée.

## « Un système plus juste » ?

Le nouveau système reviendrait à intégrer dans la base de calcul de la retraite, l'ensemble des rémunérations d'une carrière dont les primes, les plus mauvaises années comme les meilleures années, et non plus les 25 meilleures (régime général) ou les 6 derniers mois (Fonction publique).

Si les rémunérations des fonctionnaires progressent tout au long de leur carrière pour les protéger de l'arbitraire, leur rémunération est souvent faible en début de carrière. Prendre en compte l'ensemble des rémunérations de la carrière pénalisera donc lourdement les fonctionnaires, sans que l'intégration des primes ne le compense. Aucune simulation de pension n'est donnée dans le rapport Delevoye pour les enseignant-es et pour les fonctionnaires ayant peu de primes et pourtant pointés comme particulièrement défavorisés par une réforme par points. Pour les autres, la prise en compte des primes permet dans certaines situations de ne pas baisser la pension mais ne permet pas de l'améliorer.

**La retraite par points, c'est une solidarité mise à mal pour favoriser les assurances individuelles et la capitalisation !**

**Un système injuste qui pénalisera les fonctionnaires !**

# Retraites par points : attention danger !

## « Les pensions ne baisseront pas » ?

Les quelques simulations de pensions qui figurent dans le rapport Delevoye ne font apparaître que des hausses ou de petites baisses du montant des pensions. Mais l'entourloupe consiste à aggraver les paramètres actuels (ainsi ce sont 44,3 annuités qui ont été prises pour calculer les droits à pensions dans le système actuel de la génération 1990) pour prétendre que le nouveau système ne dégrade pas les pensions. La FSU alerte sur une probable baisse généralisée des pensions. En effet, l'objectif affiché est de plafonner la dépense globale pour les retraites à 14% du PIB alors que dans les prochaines années la part des retraités parmi la population va augmenter : cela implique donc une baisse du montant des retraites. Baisse qui sera plus facile à organiser avec un système par points.

**La retraite par points permettra de baisser le niveau des pensions**

## « La solidarité sera préservée » ?

Une majoration de pension de 5% par enfant remplacerait les des différents droits familiaux actuellement existants. Or, cela serait très loin de compenser la suppression des bonifications de trimestres, des majorations de durées d'assurance et des majorations de pension pour 3 enfants. En l'état, le projet pénaliserait donc lourdement les femmes contrairement à ce que le rapport affirme. Par ailleurs, la prise en compte des temps partiels et du congé parental pour élever un enfant comme du temps plein seraient purement et simplement supprimée.

**Les femmes paieront un lourd tribut !**

### Pour la FSU

**Attachée au droit, pour le public comme pour le privé, à la retraite dès 60 ans, la revendication d'un taux de remplacement de 75 % du dernier revenu d'activité pour une carrière complète avec une indexation des pensions sur les salaires et non sur les prix reste d'actualité.**

Il faut :

- Augmenter les salaires
- Revaloriser le niveau des pensions
- Eradiquer les inégalités femmes/hommes
- Garantir les droits familiaux et les pensions de reversion
- Prendre en compte les années d'étude et de stages
- Prendre en compte la pénibilité du travail et aménager les fins de carrière

*Retrouvez toutes les analyses de la FSU dans le POUR spécial retraites de septembre 2019 et sur le site FSU.*



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## Fonction publique en danger

**Avec la FSU,  
engagé-es pour défendre  
le service public et ses agent-es !**

### Salaires : c'est prioritaire !

Le gouvernement poursuit sa politique de gel de la valeur du point d'indice, aggravant ainsi davantage le décrochage des rémunérations indiciaires d'avec le coût de la vie. Par comparaison avec l'inflation, les traitements perçus par les agent-es publics auront perdu 10 % en 10 ans, entre 2008 et 2018 !

Pour emballer ses mauvais coups, la seule piste envisagée par le gouvernement serait la rémunération « au mérite » dont on sait pourtant qu'elle n'est pas adaptée aux missions. Elle met les agent-es en concurrence, renforce le rôle de la hiérarchie pour répartir l'insuffisance du financement des rémunérations et favorise l'arbitraire. Au total, elle servira surtout à justifier la baisse du pouvoir d'achat de la majorité des agent-es.



**Avec la FSU, exigeons l'augmentation de la valeur du point d'indice, une revalorisation des salaires et des mesures de carrière qui reconnaissent le travail et les qualifications de toutes et tous les agent-es.**

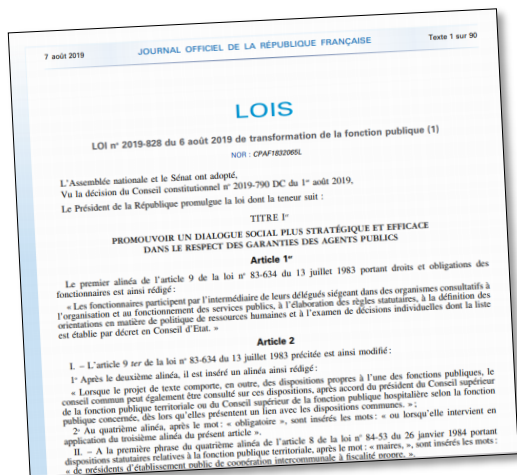
### Réforme territoriale

Le gouvernement a engagé une nouvelle séquence de fusions, regroupements et fermetures de services au détriment de la mise en œuvre d'un service public de qualité, de pleine compétence et de proximité sur l'ensemble du territoire. Au programme : suppressions d'emplois supplémentaires, baisse drastique des moyens budgétaires alloués au fonctionnement des services, dégradation des conditions de vie au et hors travail des personnels avec des mobilités forcées conséquentes... Et la loi de transformation de la Fonction publique prévoit des externalisations et privatisations de services qui vont encore réduire le rôle de l'action publique...



**Education, Santé, Culture, services de proximité... Avec la FSU, défendons des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins de toutes et tous les citoyen-nés.**

### Loi Fonction publique : ce n'est pas fini !



Avec la loi de *Transformation de la Fonction publique* ce sont des modifications en profondeur des principes et du fonctionnement des services publics qui s'opèrent. Réduction du périmètre et des moyens aux services publics pour les usager-es, remise en cause du Statut, mépris du rôle des agent-es et réduction du droit syndical d'intervention des personnels... la loi votée par le Parlement en juillet a fait voler en éclats de nombreuses garanties statutaires (voir le détail sur fsu.fr) et donne d'avantage de pouvoir aux employeurs en particulier : avec la fusion des CT et des CHSCT et l'affaiblissement des CAP. Les situations individuelles de carrières (mutations dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, promotions et avancements de grades en 2021) ne seront plus discutées, défendues et vérifiées par les représentant-es des personnels. L'objectif du gouvernement est que le « manager local » en décide seul et en toute opacité. Les syndicats de la FSU œuvreront pour contraindre au maximum de transparence sur les décisions prises et feront tout pour défendre un traitement équitable des agent-es.

Avec la FSU, soyons à l'offensive pour continuer à faire vivre les prérogatives de ces instances y compris comme celles du CHSCT, instance déterminante pour améliorer les conditions de travail des personnels.

La généralisation du recours au contrat est l'institutionnalisation de la précarité ! Le recrutement d'un contractuel pourra aussi primer sur celui d'un fonctionnaire, notamment dans le cadre de postes à profil. L'objectif est de tarir, à plus ou moins long terme, le recrutement de personnels statutaires. La mise en concurrence entre deux types d'emplois risquent bien d'agir comme des éléments de blocages des carrières, notamment en matière de mobilité.

**Avec la FSU défendons des emplois de qualité, statutaires et en nombre suffisant ainsi qu'une formation des agent-es à la hauteur de leurs besoins.**

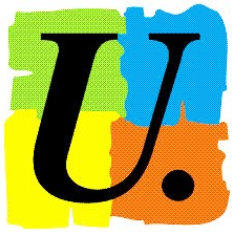
### Et maintenant ?

De très nombreux autres points relèvent de la rédaction de décrets et ordonnances qui vont maintenant être rédigés et sur lesquels la FSU interviendra. Ils s'articuleront avec d'autres dispositions comme celles de la loi Blanquer dite *Pour une école de la confiance*.

Obligation de formation, obligations de détachement dans le privé en cas d'externalisation du service, organisations spécifiques du temps de travail remises en cause en particulier dans la Fonction publique territoriale mais aussi pour les CPE et les PSY-EN, révision de la protection sociale complémentaire des agent-es publics, réforme des instances médicales, instauration d'une rémunération « au mérite »... **la liste est longue des sujets sur lesquels nous devons continuer d'intervenir et rester mobilisées !**







Le prochain congrès National de la FSU se tiendra en décembre à Clermont Ferrand.

**Le congrès départemental aura lieu à St Avertin les 13 et 14 novembre 2019. (Modalités et inscriptions dans ce bulletin.)**

**Retraites - Retraités  
Débat CNP au cinéma  
STUDIO**

**7 novembre 20h**

Participation de la FSU37 avec Convergence Services Publics .

Présence de Benoît Teste Secrétaire National de la FSU

**Site départemental  
fsu37.fsu.fr**



## Edito.

*L'été caniculaire et la démonstration de l'urgence climatique auront prouvé combien les gouvernants ne peuvent se contenter de bonnes intentions ! L'accident industriel de Rouen aux conséquences sanitaires et environnementales inquiétantes, rappelle combien il est urgent de passer à un modèle de production moins polluant et moins dangereux pour la population comme pour l'environnement.*

*Il n'y a pas de fatalité. Le référentiel de pensée doit impérativement changer pour sauver, infléchir ce qui peut l'être et engager des réformes en rapport à cette urgence.*

*Les luttes sociales sont aussi au premier plan en cette rentrée. Depuis de nombreuses semaines, les services d'urgence hospitalière sont mobilisés ; la réforme des retraites engagée a déclenché des mouvements déjà forts ; la loi de transformation de la fonction publique votée cet été est toujours vigoureusement combattue ; le suicide d'une enseignante en raison de ses conditions de travail suscite émotion, solidarité et colère tant sont connues les difficultés du métier et combattues les dérives managériales oubliant la considération des agents !*

*Le congrès de la FSU s'ouvrira dans ce contexte : il sera l'occasion d'élaborer des propositions alternatives concrètes et des actions capables de forcer ce changement de référentiel.*

*La rentrée de la FSU37 est donc sous un signe combattif ! Pour la défense des personnels et du Service Public, pour les salaires et l'attractivité de nos métiers, pour convaincre de la nocivité de la réforme de la fonction publique, pour informer, débattre sur la réforme des retraites et agir pour faire reculer le gouvernement, soyons ensemble engagés au quotidien.*

Christophe Percher.



**Contre la privatisation  
d'Aéroports de Paris,  
gagnons le référendum !**

Pour signer la demande de référendum sur la privatisation d'Aéroports de Paris :

[https://  
www.referendum.interieur.gouv.fr/  
soutien/etape-1](https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1)

**Ensemble,  
FAISONS DÉCOLLER LE RÉFÉRENDUM  
CONTRE LA PRIVATISATION  
D'AÉROPORT DE PARIS**

## Suicide de Christine Renon : un drame et des questions

La FSU présente ses condoléances à la famille et aux proches de Christine Renon. Elle apporte tout son soutien aux personnels touchés par ce drame.

L'émotion est immense dans l'ensemble de la communauté éducative. Cet acte de notre collègue pose aussi beaucoup de questions sur les conditions de travail des enseignant-es, des directeurs et directrices d'école et plus généralement des personnels présents au quotidien dans les écoles et les établissements, sur la perte de sens des métiers. Des sujets sur lesquels la FSU alerte depuis longtemps que ce soit dans l'Éducation nationale, notamment par des alertes au CHSCT-MEN sur les réformes en cours, comme dans toute la Fonction publique.

Le ministère de l'Éducation nationale doit prendre toute la mesure de la situation et apporter son soutien aux agent-es. Des réponses doivent être rapidement apportées pour entendre la souffrance au travail des personnels, garantir un meilleur fonctionnement de l'École, la santé, la sécurité et le bien-être au travail de l'ensemble de ses personnels de l'Éducation nationale.

La FSU appelle les personnels à s'associer aux hommages en l'honneur de Christine Renon, en particulier le 3 octobre prochain et soutient toutes les initiatives dans la recherche de l'unité la plus large.

La FSU37 interviendra lors du CHSCTD du 8 octobre et appelle les personnels à signer la pétition unitaire sur le site du SNUipp37.

<http://snuipp37.fr/snu2/drame-questions>

### Climat scolaire

Parmi les fiches des RSST, une majorité de situations de souffrance au travail en rapport au climat scolaire : relations entre usagers et agents, entre agents également, ou parce des élèves ont des comportements tels qu'ils sont nommés « perturbateurs ».

Le temps de réaction institutionnel trop long joue en défaveur des résolutions de problèmes et conduit à la dégradation du climat. Le CHSCTD se doit, dans ses missions, proposer des dispositifs plus réactifs pour prévenir les risques professionnels.

Concernant les situations d'atteinte à la personne, la réactivité de la hiérarchie est meilleure, la protection fonctionnelle est mieux connue et les demandes mieux transmises.

Les situations de risques liées aux comportements d'élèves sont très nombreuses. Leur complexité interroge les conditions de scolarisation, la formation initiale et continue des personnels et l'accompagnement.

En Indre et Loire, le protocole d'aide à leur prise en charge existe mais pourrait être mieux suivi par les différents acteurs. **Un poste de Conseiller pédagogique « climat scolaire » existe et a fonctionné à plein temps**

cette année. La FSU a dû agir pour le maintenir à temps plein.

La souffrance au travail en rapports aux relations hiérarchiques a touché plusieurs établissements notamment un collège dont nous avons suivi la situation durant deux années scolaires durant lesquelles la situation s'est dégradée avec les conséquences désastreuses pour les personnels.

Cette expérience ajoutée à d'autres implique que nous ayons **un dispositif d'analyse d'urgence des situations de crise**. Le CHSCTD a travaillé à un questionnaire d'analyse, validé par la DSDEN. Le Rectorat semble vouloir empêcher l'utilisation de cet outil : la FSU37 devra réintervenir.

#### Visites d'établissements

Nous avons augmenté le nombre de visites - Un RPI rural sur une problématique de climat scolaire - Un collège dans l'Éducation Prioritaire climat scolaire. - Une mise en réseau de deux collèges ruraux.

Les modifications de structures impactent les conditions de travail de nombreux personnels. Le CHSCTD sera saisi dans le cadre de la carte scolaire.

## Retraités. Pour l'augmentation des pensions, tous en action le 8 octobre !

Le 8 octobre, soyons des centaines de milliers dans la rue, pour que le gouvernement décide enfin de maintenir notre pouvoir d'achat, afin de rattraper tout ce que nous avons perdu depuis 2013. C'est possible car nous avons déjà fait reculer le gouvernement ; il nous faut maintenir la pression pour sauver ce qui doit l'être et garantir l'avenir d'un système de retraites réellement équitable.

Nous avons ouvert la brèche, manifestons tous ensemble pour :

-La suppression de la hausse de la CSG et la fin du gel des pensions pour toutes les retraites et pensions, avec rattrapage des pertes subies au 1er janvier 2020.

-La revalorisation de toutes les pensions en fonction de l'évolution des salaires.

-Un minimum de pension à hauteur du SMIC pour une carrière complète.

-Le maintien et l'amélioration des pensions de réversion.

-L'embauche immédiate de 40.000 personnes comme le demande le personnel des EHPAD et des soins à domicile. La prise en charge de la perte d'autonomie à 100% par la Sécurité Sociale et l'ouverture d'un droit universel dans le cadre d'un grand service public de l'aide à

l'autonomie. **Manifestation le 8 octobre à Tours,**

**Rendez-vous à 10h, place Jean Jaurès**



## CHSCTD Education Nationale - Eléments de Bilan

### 2018-2019

#### DUERP - Locaux scolaires

Le CHSCT a finalisé au dernier trimestre **une grille d'aide** pour l'évaluation des risques professionnels liés aux locaux scolaires.

#### Programme Annuel de Prévention

La plupart des actions inscrites sont mises en œuvre. Celles qui peuvent concerner la formation du plus grand nombre par le biais des plans de formation continue ne le sont pas encore ce qui est très regrettable.

**Compte tenu du nombre de dossiers étudiés, de la complexité de beaucoup d'entre eux liés aux risques psycho-sociaux, de l'impératif de progresser et de mettre en œuvre des outils d'analyse et de prévention des risques professionnels, il n'est pas concevable que les prérogatives et les moyens des CHSCT soient à l'avenir réduits. La fusion programmée des CT et CHSCT actée par la réforme de la fonction publique, loi votée cet été le prévoyait. Contre cette menace, la FSU s'est opposée et entend agir encore par l'information et la mobilisation, comme dans les discussions préalables aux décrets d'application.**



## Congrès départemental de la FSU 37 : 13 et 14 novembre 2019

### Les quatre thèmes mis en débat au congrès :

Pour préparer le congrès national de Clermont Ferrand (9 au 13 décembre 2019) nous nous réunirons en Congrès Départemental, à St Avertin, les mercredi 13 et jeudi 14 novembre 2019. Quatre thèmes essentiels seront en débat et la FSU37 se doit d'y apporter sa contribution. Pour la richesse des échanges, pour que l'avis du plus grand nombre des adhérents puisse être pris en compte, soyez nombreux à y participer. Il en va d'un bon fonctionnement démocratique de notre fédération, et de la capacité qu'a la FSU à relever les défis d'aujourd'hui.

En cette période de reculs majeurs pour les salariés et les droits sociaux il doit envoyer un message ambitieux et déterminé sur l'arrêt des destructions, la transformation du système et les moyens de cette transformation.

**Thème 1 : Éducation , formation , culture et recherche : un service public pour le progrès social,** traitant de formation initiale (réussite de tous, formation professionnelle, accès aux qualifications...), de la formation continue (incluant VAE, FTLV) et de la recherche.

**Thème 2 : La fonction publique, pour réaliser le service public, une idée moderne,**

traitant de la place des personnels, des statuts, de la précarité.

**Thème 3 : Transition écologique, droits humains et justice social - une urgence démocratique,** traitant de la transition écologique, des politiques publiques, des droits et libertés...

**Thème 4 : Pour une FSU combative, unitaire et engagée au quotidien** traitant du fonctionnement de la FSU (incluant si nécessaire les modifications statutaires), de son activité internationale, de ses propositions pour les évolutions du syndicalisme.

*Vous allez recevoir les textes des thèmes dans le prochain supplément à la revue POUR. D'autres exemplaires seront disponibles à la section.*

### Programme du congrès départemental fédéral d'Indre et Loire

	Mercredi 13 novembre	Jeudi 14 novembre
Matin 8h45-12h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil</li> <li>• Présentation des 4 thèmes</li> <li>• Bilan d'activité, débat général</li> <li>• Débat sur le thème 4</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport financier</li> <li>• Débat sur le thème 2</li> </ul>
12h-14h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apéritif</li> <li>• Repas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Point presse</li> <li>• Repas</li> </ul>
Après-midi 14h-17h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Débat sur le thème 1</li> <li>• Modifications statutaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Débat sur le thème 3</li> <li>• Election des délégués</li> </ul>

### Inscription au congrès départemental de la FSU 37

**Mercredi 13 et Jeudi 14 novembre 2019**

*Envoyer ce coupon avant le 6 novembre à fsu37@fsu.fr ou votre syndicat avec vos*

Nom -Prénom : .....

Syndicat \* : .....

Courant de pensée \* : .....

Coordonnées : tel + courriel .....

Si présence incomplète, préciser : .....

*Repas du mercredi 13 : oui / non - Repas du jeudi 14 : oui / non*

*Dès sa réception, nous vous ferons parvenir une convocation qui ouvre droit à une autorisation d'absence.*

*\*En application des statuts et des décisions du CDFD le congrès départemental est composé :*

- pour moitié de délégués des syndicats nationaux existant dans le département, désignés en tenant compte du vote fédéral d'orientation dans le syndicat à ce niveau ;
- pour moitié de représentants désignés par le vote des syndiqués, à la proportionnelle à la plus forte moyenne, selon des modalités délibérées dans le département, en respectant les choix d'orientation exprimés dans le département.

*Tout syndiqué peut assister au congrès départemental.*



## La retraite : des droits à préserver et à conquérir !

Les organisations syndicales (CGT, FO, FSU, MNL, Solidaires, UNEF, UNL) réunies ce 30 septembre s'opposent au projet de régime de retraite par points voulu par le gouvernement qui a le double objectif de réduire les pensions et de repousser l'âge de départ à la retraite.

Elles sont déterminées à défendre un système de retraite par répartition solidaire et intergénérationnel et de conforter et améliorer les dispositions du système actuel et ses régimes pour garantir un haut niveau de pensions à toutes et tous. Il s'agit que nul ne soit pénalisé du fait des difficultés rencontrées au long de la vie active. Personne ne serait épargné par cette réforme, particulièrement les femmes plus souvent confrontées aux carrières interrompues, à la précarité et aux bas salaires. Les jeunes subiraient encore d'avantage les effets de cette dernière qui s'appliquerait sur la totalité de leur vie professionnelle.

Les organisations syndicales appellent en conséquence les salariés du privé comme du public, les jeunes, les privés d'emploi, les retraités à prendre part aux réunions d'informations et de débats organisées par les syndicats et à se mobiliser.

En ce sens elles affirment la nécessité de réaliser une unité d'action syndicale la plus large et de construire des propositions alternatives à cette réforme.

Elles proposent de mettre en discussion la perspective d'une action de grève interprofessionnelle pouvant s'appuyer sur les appels lancés.

### S'informer, débattre, agir ensemble

La FSU, la FSU37 et ses syndicats agissent au quotidien pour informer le plus largement possible des dangers de la réforme,

proposer des réunions, des débats, en construire l'action avec ses partenaires syndicaux. Sur le site internet de la FSU, des analyses sont disponibles, l'avancement des concertations avec le gouvernement aussi. Un dossier complet de 24 pages est téléchargeable. Des tracts sont disponibles à la section.

La FSU37 a proposé en intersyndicale des initiatives communes : tracts communs, distributions, débat public en décembre ou début janvier.

La FSU37 avec Convergence Services Publics participe au **débat CNP le 7 novembre sur les retraites à 20h aux Studios.**

## LA FONCTION PUBLIQUE EST NÉE POUR SERVIR,

## CETTE LOI VA LA DÉTRUIRE.

**DITES NON À LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE !**



## Loi fonction publique : Ce n'est pas fini !

Avec la loi de Transformation de la Fonction publique ce sont des modifications en profondeur des principes et du fonctionnement des services publics qui s'opèrent. Réduction du périmètre et des moyens aux services publics pour les usager-es, remise en cause du Statut, mépris du rôle des agent-es et réduction du droit syndical d'intervention des personnels... la loi votée par le Parlement en juillet a fait voler en éclats de nombreuses garanties statutaires (voir le détail sur fsu.fr) et donne davantage de pouvoir aux employeurs en particulier : avec la fusion des CT et des CHSCT et l'affaiblissement des CAP. Les situations individuelles de carrières (mutations dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, promotions et avancements de grades en 2021) ne seront plus discutées, défendues et vérifiées par les représentants des personnels. L'objectif du gouvernement est que le «manager local» en décide seul et en toute opacité. Les syndicats de la FSU œuvreront pour contraindre au maximum de transparence sur les décisions prises et feront tout pour défendre un traitement équitable des agent-es. Avec la FSU, soyons à l'offensive pour continuer à faire vivre les prérogatives de ces instances y compris comme celles du CHSCT, instance déterminante pour améliorer les conditions de travail des personnels. La généralisation du recours au contrat est l'institutionnalisation de la précarité! Le recrutement d'un contractuel pourra aussi primer sur celui d'un fonctionnaire, notamment dans le cadre de postes à profil. L'objectif est de tarir, à plus ou moins long terme, le recrutement de personnels statutaires. La mise en concurrence entre deux types d'emplois risquent bien d'agir comme des éléments de blocages des carrières, notamment en matière de mobilité. Avec la FSU défendons des emplois de qualité, statutaires et en nombre suffisant ainsi qu'une formation des agent-es à la hauteur de leurs besoins.

### SNUTEFI

Syndicat des agents de pole-emploi, inspecteurs du travail, ...



### SNESUP

Syndicat enseignants du supérieur. Université.



### SNUipp

Syndicat des professeurs des écoles. Professeurs des écoles: écoles et SEGPA.



### SNES

Syndicat enseignement secondaire. Professeurs certifiés, agrégés, Copsy ...



### Snetap

Syndicat des enseignants et agents des lycées agricoles



### SNEP

Syndicat des enseignants d'Éducation Physique et Sportive



### SNUEP

Syndicat des enseignants des lycées professionnels



### SNUTER

Syndicat des agents des collectivités territoriales et de l'Etat



### SNICS

Syndicat des infirmières de l'Éducation Nationale



### SNUAS

Syndicat des assistantes sociales de l'Éducation Nationale



1000  
DÉLÉGUÉ-ES

DU  
PERSONNEL  
À VOS  
CÔTÉS



VOUS NOUS  
SUIVEZ ?

adhérer.snuipp.fr

1<sup>er</sup> SYNDICAT DES ÉCOLES

# Prendre son adhésion à la FSU- SNUipp37



## Lettre de vos collègues de la FSU-SNUipp37

*Cher-e collègue;*

Nous sommes 10 délégué-es du personnel en CAPD dont 7 de la FSU-SNUipp37 suite aux élections professionnelles de décembre 2018.

La section FSU-SNUipp d'Indre et Loire compte à cette rentrée 9 de vos collègues enseignant-es ayant une décharge partielle pour effectuer leur mission de délégué-es des personnels pour près de 3000 enseignant-es et 410 écoles, segpa, IME...

Depuis 3 ans, le nombre de syndiqué-es est en constante progression et est sans doute, en partie, le résultat de notre implication de tous les jours auprès des collègues syndiqué-es ou non.

Ce sont chaque jour des dizaines de coups de fil et de mails (concernant les questions de carrière, de carte scolaire, de législation, de pédagogie, des demandes d'accompagnement suite à des difficultés, des conflits au sein d'une école ...) auxquels nous essayons de trouver une réponse, de proposer un accompagnement ou quelquefois d'avoir tout simplement une écoute bienveillante et rassurante.

Notre projet syndical qui fait « le pari de l'intelligence et de l'avenir » est également reconnu et la profession y adhère massivement :

- > œuvrer toujours avec la profession pour une transformation de l'école,
- > lutter toujours contre les régressions sociales pour la défense de tous les personnels,
- > dénoncer toujours les discours démagogiques et réactionnaires,
- > pratiquer un syndicalisme pugnace, responsable, sans sectarisme ni cogestion, transparent et équitable,
- > porter toujours la parole des syndiqué-es en instance mais également dans la construction de nos mandats.

Le renforcement du SNUipp-FSU par le résultat des élections professionnelles de décembre dernier mais aussi par la syndicalisation est essentiel pour **créer une force syndicale qui pèse** dans les discussions et les négociations à tous les niveaux (départemental : CAPD, carte scolaire, avec les IEN, le DASEN, au niveau académique : CTA ... et sur le plan national).

**Il faut bien comprendre que c'est cette force qui, avec la profession, permet de porter nos revendications et de mener des actions.**

Le SNUipp-FSU, force d'analyse et de propositions a publié son **livre blanc** intitulé « une vraie ambition pour l'école publique » à disposition de tous. Articulé autour de 21 thématiques, il présente un projet ambitieux et réalisable pour l'école.

Le KISAITOU 37 fait cette année 60 pages et sera envoyé aux adhérent-es 2019-2020. Nous joindre si vous souhaitez en disposer.



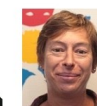
Agnès MEROUANE  
Adj mat Orléans SAINT MARTIN  
LE BEAU



Paul AGARD  
adj. élém. Ségpa  
JOUÉ LESTOURS



Véronique KLEIN  
Adj. élém. TRUYES



Sophie METZNER  
Adj. élém.  
CINQ MARS LA PILE



Elise VEYRET  
Adj. mat. DUHAMEL TOURS



Simon DELAS  
Adj. élém. DIDEROT  
PASCAL TOURS



Mariane LE PENNEC  
Adj. élém. La Guignière  
FONDETTES



Céline DEBOURG  
ns. spécialité D ULIS Collège  
Rebour MONTELOUIS SUR  
VINCIS



DRIMAUULT Marie  
directrice école primaire  
LOUANS



Delphine COMVAL  
Adj. élém. Balaumes  
DESCARTES



Jacques ROBERT  
poste E. Bernard Pasteur TOURS



Anne MARGALHO  
TDFRS élém.  
LA MEMBROLE SUR  
CHOISILLE



Léa ROSSILLI  
TRS Viata Stalingrad  
ST PIERRE DES CORPS



Sandra DESSART  
Cot. mat. Perrault  
AZAY SUR CHER





# Bulletin d'adhésion 2019/2020

Inscrivez-vous au SNUipp d'Indre et Loire  
SNUipp/FSU 37 18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN



Nom : ..... de jeune fille : .....

Prénom : ..... Date de sortie ESPE: .....

Adresse personnelle : .....

.....

Adresse électronique : .....

Tél : ...../...../...../..... portable : ...../...../...../.....

Date de naissance : ...../...../19..... Corps : .....

Adresse professionnelle : .....

.....

fonction : .....

Nomination :  définitive  provisoire  temps partiel .....  dispo

Echelon : ..... Montant de la cotisation (voir tableau) : ..... €

Date : ..... Signature :

Le SNUipp 37 utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecol'infos, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

## Tableau des cotisations

Echelon	Coût adhésion à payer ( en gras)										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
> PE	<b>111</b>	<b>120</b>	<b>125</b>	<b>135</b>	<b>143</b>	<b>152</b>	<b>160</b>	<b>170</b>	<b>183</b>	<b>200</b>	<b>213</b>
après déduction fiscale	37	40	41	45	47	50	53	56	61	66	71
>PE Hors Classe	<b>180</b>	<b>196</b>	<b>208</b>	<b>223</b>	<b>240</b>	<b>254</b>					
après déduction fiscale	60	65	69	74	80	84					
>PE Classe Excep	<b>230</b>	<b>242</b>	<b>255</b>	<b>274</b>							
après déduction fiscale	76	80	85	91							

Institu-

## TEMPS PARTIEL Montant de la cotisation X %

### COMMENT ADHERER ?

> Par paiement par chèque : retournez le bulletin et le paiement.

**Adhérent 2018/19 : vous devez reprendre votre adhésion par CB, chèque ou prélèvements.**

> Par paiement par prélèvement : en 6 fois sans frais par prélèvement automatique à partir du mois de NOVEMBRE : remplir l'autorisation de prélèvement, la signer **et joindre un RIB ou RIP.**

**Adhérent 2018/19 : vous recevrez un courrier vous indiquant le renouvellement automatique de votre adhésion. Vous n'avez rien à faire.**

> Par paiement par internet en 1 à 4 fois par carte bancaire directement sur notre site sans frais.

**Adhérent 2018/19 : vous devez reprendre votre adhésion par CB, chèque ou prélèvements.**



Je demande à la section d'Indre & Loire du SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la section d'Indre et Loire du SNUipp.

### Cotisation supplémentaire

Dir 2 à 4 cl	+ 5 €
DIR 5 à 9 cl	+ 9 €
DIR 10 cl et +	+ 12 €
PE spécialisé	+ 5 €
NBI CLIS ULIS SEGPA	+ 8 €
PEMF IEN	+ 12 €
PEMF ESPE	+ 8 €
DIR SEGPA	+ 15 €

**CREDIT D'IMPOT POUR TOUS**  
(imposable et non-imposable!)  
**66 %** du montant de la cotisation est remboursé sous forme de crédit d'impôt.  
L'attestation vous sera délivrée en temps utile.

### Autres

M2	22 €
PES	94 €
RETRAITE < 1525 €	106 €
RETRAITE > 1525 €	117 €
AVS CUI CAE	35 €
DISPO	88 €

**PROMOPARC : CE37**  
Je demande à souscrire à ce service et je joins un chèque de 1.5 € à l'ordre du SNUipp37.  
Je recevrai un code

## PAIEMENT FRACTIONNE EN 6 FOIS : MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUIPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

**Veuillez compléter tous les champs (\*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier**

**Paiement : Récurrent**

### Débiteur

Vos Nom Prénom (\*) : .....

Votre Adresse (\*) : .....

Identifiant Créancier SEPA :

FR 78ZZZ411826  
Nom : SNUIPP 37  
Adresse : 18 rue de l'Oiselet  
Code postal : 37550  
Ville : SAINT AVERTIN  
Pays : FRANCE

IBAN (\*) :

BC (\*) :

Le (\*) :

A (\*) :

Signature (\*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.